

En premier lieu, la plupart des députés quittent la ville le vendredi pour revenir le lundi, et j'ai cru qu'il était avantageux pour eux que le délai fût plus court que celui que j'avais d'abord demandé, et qui était de dix jours. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons cru devoir demander le délai le plus court possible. L'honorable député sait très bien que nous ne siégeons pas le samedi, de sorte que nous ne demandons réellement qu'un ajournement de deux jours pour permettre au premier ministre de reconstituer son gouvernement.

M. MCCARTHY : Je ne comprends pas tout à fait pourquoi le gouvernement désire tant obtenir un ajournement jusqu'à mardi. Parlant pour moi, et répétant ce que les honorables députés de la gauche ont dit, je crois que la Chambre est bien disposée à donner toute la latitude possible au gouvernement dans la tâche difficile qu'il a entreprise et dans la position embarrassante où il se trouve placé.

Dans ce cas, pourquoi nous départir de la règle constitutionnelle bien établie ? Nous sommes ici pour conseiller Son Excellence, si c'est nécessaire, et je ne comprends pas pourquoi on nous demande de nous en aller pour permettre au gouvernement de remplacer ses membres démissionnaires. Je peux bien admettre qu'il n'y a pas de précédent, et j'avoue avec l'honorable ministre qu'il n'y en a pas qu'on puisse appliquer à la situation actuelle.

Nous avons un gouvernement de droit et de fait, et tout ce qui m'inquiète est de savoir si nous aurons un quorum dans la Chambre, mardi prochain, si les députés continuent d'être nommés à des emplois comme on en a vu depuis quarante-huit heures.

Nous avons donc un gouvernement de droit et de fait, et il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas en présence d'une crise ministérielle, dans le sens ordinaire du mot ; il ne s'agit pas de la démission d'un ministre, ni de celle du premier ministre, ni du fait qu'un nouveau premier ministre est appelé à la tête du gouvernement ; mais nous avons un gouvernement, et je ne comprends pas pourquoi on nous demande un ajournement si long, quand le gouvernement a un ministre, ou un ministre intérimaire dans chaque département, et qu'il peut expédier les affaires du pays, je dois le dire, plus efficacement qu'elles ne l'ont été durant les treize derniers mois. D'après ce que je peux voir, on a fait plus de besogne depuis deux ou trois jours que durant les treize derniers mois, et tous les retards et tous les embarras qui, nous dit-on, ont induit les sept démissionnaires à abandonner leur chef, paraissent, si on en juge par le résultat, avoir été causés par leur présence dans le cabinet. Il est clair que ces messieurs enrayeraient la marche des affaires. Ainsi, je recommanderai à mon honorable ami de faire présenter dès demain l'adresse en réponse au discours du Trône, bien qu'elle puisse avoir besoin d'une retouche, ayant été si longtemps en suspens. Je ne vois pas ce qui peut empêcher la Chambre d'expédier les affaires publiques quand elle a été convoquée pour cette fin, et je ne comprends pas qu'il puisse être nécessaire pour le gouvernement de demander cet ajournement. Si j'en juge d'après les paroles du chef de l'opposition et de ses partisans, je suis convaincu que pas un membre de cette Chambre ne veut embarrasser le gouvernement plus

qu'il ne l'est en ce moment. Je sais que la Chambre est disposée à donner au gouvernement toutes les facilités possibles, et je ne vois pas qu'il puisse être gêné ou embarrassé en suivant la règle constitutionnelle.

M. MILLS (Bothwell) : Je crois que, dans les circonstances, la demande du leader de la Chambre est déraisonnable. Cette Chambre est le grand conseil de la nation, le plus grand corps reconnu par la constitution pour conseiller Son Excellence. Dans les circonstances, il me semble, quand le gouvernement traverse une crise comme celle dont nous sommes les témoins, que la Chambre doit siéger de jour en jour. Or, l'honorable ministre nous demande de ne pas siéger demain. Pourquoi ne pas nous réunir demain ? Si le gouvernement n'est pas prêt à expédier les affaires publiques parce qu'il n'aura pas encore remplacé les ministres démissionnaires, ce sera une raison pour demander un nouvel ajournement.

Je suis convaincu que la Chambre n'a pas l'intention de nuire au gouvernement ou au premier ministre dans ses efforts pour remplir les places vacantes dans son cabinet ; mais cette Chambre ne doit pas abdiquer ses fonctions, et elle en a de très importantes à remplir.

Les événements qui sont survenus depuis que le parlement a été convoqué et que le discours du Trône a été prononcé, sont de nature à éveiller les soupçons de la Chambre. Elle ne sait pas ce qui peut survenir ensuite, et comme nous ne pouvons conseiller Son Excellence qu'en notre qualité de membres de la Chambre collectivement, il est de la plus haute importance que nous soyons ici à l'heure ordinaire des séances.

En conséquence, je suis d'avis que le leader de la Chambre ne devrait pas insister sur l'adoption de sa motion. Il devrait consentir à ce que la Chambre se réunisse demain, et si le gouvernement a besoin d'un autre délai pour remplir les places vacantes dans le cabinet, nul doute que la Chambre ne le lui accorde. Personne ne voudra l'embarrasser. Mais depuis que nous sommes réunis, il est survenu des événements de la plus grande gravité.

Nous avons vu transférer au Sénat trois ou quatre membres de cette Chambre. Nous avons appris que des députés qui siègent dans cette chambre ont été nommés à des emplois dans le service public. Je ne sais pas si ces nominations ont été ratifiées ou non. Nous pourrions avoir des explications sur ce point durant les vingt-quatre heures qui vont suivre, et si nous n'en avons pas, la Chambre devra, je crois, se prononcer sur ce qui a eu lieu.

M. l'Orateur, nous ne savons pas ce que nous sommes—si cette Chambre est composée de députés représentant les comtés dont les électeurs nous ont envoyés ici, ou si nous sommes des employés du gouvernement, ou de ce qui en reste encore au pouvoir.

Dans les circonstances, le leader de la Chambre ne devrait pas demander un ajournement au-delà de demain, et si alors le gouvernement est quelque peu avancé dans sa tâche, nous pourrions peut-être nous occuper des affaires publiques et répondre au discours du Trône. Mais si l'honorable ministre insiste, il peut se faire que le parlement aura d'autres questions à examiner. L'honorable ministre sait fort bien que si un député a reçu l'offre